

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission «Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 juin 2018
Séance du 11 juin 2018

22 Dispositif « DEPANN' JEUNE »

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

M. ABBADI

M. ATAKAYA

Mme MOUSSATEN

Mme MEHADJI

M. AKABLI

M. MONTES

M. BOUADDI

Mme M'BAYE-DIAO

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme FOURRIER-CESBRON

M. CABARET

M. DEME

M. BOUKHACHBA

Mme SAVAS

M. BELMHAND

Mme JAJAN

M. BOULHAMANE

Mme SOKOLONSKI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ASSAMTI	1

- Rapport de présentation :

Madame Marine BARBETTE, conseillère municipale déléguée, expose :

Contre la précarisation de la jeunesse, la municipalité a décidé d'engager l'extension du dispositif « Tremplin citoyen », à travers la mise en place du « DEPANN'JEUNE ». Ce dispositif est destiné à financer des projets d'insertion professionnelle et sociaux des jeunes, tout en répondant également à des situations d'urgence (hébergement, santé, alimentaire). Il pourra également servir à financer en partie des projets comme le BAFA ou le permis de conduire.

« DEPANN'JEUNE » concernera les jeunes de 16 à 30 ans qui ne pourront en bénéficier qu'après épuisement de toutes les autres aides légales. Il viendra par ailleurs en complémentarité des dispositifs d'aide du CCAS. Concrètement, les jeunes devront retirer un dossier auprès du service jeunesse et le remplir en y joignant les justificatifs demandés (ressources, nature de l'aide et éventuellement devis...). Ensuite, des commissions, composées de différents partenaires (Mission Locale de la Vallée de l'Oise, Conseil départemental, CCAS...) auront lieu afin de valider ou non la demande d'aide formulée.

Aucun versement direct ne sera effectué à l'attention du jeune, l'aide consentie sera directement réglée auprès du prestataire ou du partenaire et ce, en fonction de la nature de la demande. Le lancement prévisionnel de ce nouveau dispositif devrait avoir lieu dernier trimestre 2018.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser le lancement du dispositif « DEPANN'JEUNE ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18
et publication ou notification le 02/07/18
affiché le 26/06/18
CREIL, le 02/07/2018

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE